

**Séance du 26 septembre 2022**

Nombre de conseillers :

\* En exercice : 15

\* Présents : 14

\* Votants : 14

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 20 septembre 2022

L'an DEUX MIL VINGT DEUX et le lundi vingt-six septembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la commune de Pierreclos légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de monsieur Rémy MARTINOT, Maire.

**Étaient présents :** MARTINOT Rémy – DUPONT Sylvie - ROUGEOT Emmanuel - AUCOIN Valérie - DELHOMME Yann - PEGON Catherine - CHARDIGNY Jacky — PINEAULT Sophie – FORTUNE Antoine - THEVENET Hélène – LAPALUS Christophe - ALBAN Guillaume - BESSON Fabrice - PIDAULT Anne-Françoise

**Excusé :** TRIBOULET Elodie

**Secrétaire de séance :** DUPONT Sylvie

**Comptes rendus**

Les comptes rendus sont disponibles en Mairie.

**Information sur l'agence technique départementale**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de lignes directrices de gestion de l'agence avec toutes les thématiques.

**Déclaration d'intention d'aliéner de Monsieur Julien et Madame Thomas**

Conformément aux dispositions de l'article L213-2 du code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain, la municipalité ne préempte pas pour la vente.

**Souscription des emprunts à la banque populaire pour la réhabilitation et création de trois logements.**

Considérant que pour financer les investissements prévus pour les travaux de réhabilitation et création de 3 logements, il a été prévu au Budget Primitif de recourir à l'emprunt, et en attendant de recevoir toutes les subventions dont le solde ne sera versé qu'une fois tous les travaux achevés, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de souscrire deux emprunts, selon proposition de la Banque Populaire ;

1°) un prêt à court terme de 70 000,00 €,

- durée de 1 an,

- au taux fixe de 2.41 %

- frais de dossier à 100,00 €.

2°) un prêt à long terme de 300 000,00 €,

- durée de 20 ans maximum,

- au taux fixe de 2,94 %,

- frais de dossier à 300,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération :

- **APPROUVE** le projet qui lui est présenté,
- **APPROUVE** d'une part pour le prêt de 70 000,00 € et d'autre part le prêt de 300 000,00 €

- **PREND** l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- **AUTORISE** toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation des emprunts, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

## Travaux en cours

Pour les logements au centre bourg nous reportons les travaux, pour donner suite à la non-allocation d'une subvention, nous déposerons un dossier prochainement.

Bientôt les travaux d'enfouissement de la route de Milly vont débiter.

Il est important de trouver un système de régulation pour le chauffage afin de réaliser des économies d'énergies, une note d'information est à faire dans les prochains jours.

## Information sur la mise en péril du bâtiment au centre bourg

M. le Maire propose de faire passer l'expert afin de faire vérifier les travaux demandés. Nous reviendrons sur ce sujet après réception de son rapport.

## Affaire scolaire

Madame DUPONT Sylvie donne lecture de la demande de dérogation de Monsieur Ceccone et Madame Senn pour leur fille. Ils sont domiciliés actuellement à Serrières mais la maman travaille à Pierreclos

Le Conseil

- ouï l'exposé de Madame DUPONT
- autorise l'inscription à l'école

## Versement des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention communale aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Subventions 2022
Amicale Donneurs de sang	300 €
Batterie Fanfare Tramayes	400 €
Croix Rouge	150 €
Eau Vive Animation	150 €
Fédération les fils de tués - Mâcon	14 €
La Chevanière – Charnay-Lès-Mâcon	150 €
Ligue contre le cancer - Mâcon	150 €
Sésame Autisme	150 €
Bibliothèque – Participation pour l'inscription des élèves	700 €
Bibliothèque - Achat de livres	700 €
ASLP	608 €
Restaurant Scolaire	2 835 €
Sou des écoles	608 €
St Vincent Tournante	75 €
Trail du Clunyois	37 €
MFR CFA Bagé le Chatel	75 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 102 €</b>

## Tarifs de location de la salle des fêtes et actualisation du règlement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs de la salle des fêtes.

### Le Conseil

- Décide de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes à partir du 31/12/2022 comme suit :
- Maintient la gratuité pour une utilisation aux associations locales qui en bénéficiaient auparavant
- D'augmenter le couvert sera à 1€ par personne
- Les tarifs de bris de vaisselle sont inchangés
- Ajoute au règlement : l'interdiction des confettis ainsi que le nettoyage de la salle le dimanche soir au plus tard par les locataires afin que l'agent d'entretien débute son nettoyage le lundi matin

	Grande Salle + Petite Salle + Cuisine	Grande Salle + Cuisine	Petite Salle + Cuisine
<i>Chèque de caution</i>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>
<i>Attestation d'assurance</i>	Impératif	Impératif	Impératif
<i>Location week-end complet</i>	<b>400 €</b>	<b>325 €</b>	<b>200 €</b>
<i>Formule réunion Avec la cuisine</i>		<b>200 €</b>	<b>120 €</b>
<i>Formule réunion Sans la cuisine</i>		<b>150 €</b>	<b>80 €</b>

## Stagiairisation d'un agent

Madame FERREIRA Carla, adjoint technique débutera sa stagiairisation le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

## Informations sur les préconisations concernant les économies d'énergie pour les locataires communaux et les bâtiments publics

Le conseil municipal souhaite sensibiliser les administrés sur ce sujet, pour cela le bureau des adjoints travaillera sur une note, que nous afficherons.

L'éclairage public sera éteint de 22h à 6h pour cela des horloges seront mises en place dans un souci d'économie d'énergie.

## Questions diverses

- Demande de stage de découverte acceptée
- Éclairage public : Les guirlandes de Noël seront allumées du 19 décembre jusqu'à début janvier 2023.
- La demande de participation pour l'enrochement sur le terrain de Monsieur et Madame Bastide est refusée. Par ailleurs le pied de l'enrochement doit être sur la limite.